

# NOEL A LA CARTE

## I - Le contexte

Le lycée général MF est situé dans un chef lieu de canton de 11 000 habitants. Le secteur de recrutement est caractérisé par une étroitesse géographique ( $R < 6$  kms) et une relative uniformité socioprofessionnelle. Les enfants de familles à PCS favorisés sont majoritaires, 65 % à comparer avec la moyenne académique qui se situe aux alentours de 36%. Ces familles sont extrêmement exigeantes vis à vis de la scolarité de leur progéniture. Leur attention confine quelquefois avec de l'interventionnisme plus ou moins larvé. La seule association représentative de parents d'élèves travaille en bonne intelligence avec la direction de l'établissement.

Les résultats obtenus par les élèves du lycée en termes de réussite au baccalauréat sont excellents : 98% de réussite (taux attendu = 92%) avec 70% de mentions. Le lycée qui se caractérisait par un taux de difficulté important (21% de redoublement en seconde) il y a quelques années, est revenu au prix d'évolutions « culturelles » importantes chez nombre d'enseignants à un taux conforme à la moyenne académique : 12.5%.

Les équipes pédagogiques sont engagées dans de nombreux projets pédagogiques et une expérimentation lourde (Article 34 loi d'orientation 2004) : « Vers une seconde réinventée ». Classe de seconde qui est effectivement mise en place à la rentrée 2008.

## II - Les faits

Dans le cadre de la NOEL (Nouvelle Organisation de l'Enseignement des Langues) les équipes pédagogiques de LV ont initié depuis 2004 la mise en place de groupes de compétences. La montée en puissance de ce mode d'organisation gomme aujourd'hui toute différenciation de statut de langue (LV1/LV2 et LV3 en classes de terminales) ou de filière (ES/L/S). Ces groupes de compétences sont constitués par les enseignants sur la base des « barrettes » mises en place par la direction. Le positionnement des élèves dans tel ou tel groupe de compétences est réalisé en s'appuyant soit sur l'évaluation EF3 transmise par les collègues d'origine, soit sur les résultats obtenus dans la langue considérée l'année précédente. A la rentrée 2008, les enseignants de LV appliquent collectivement des modalités d'évaluation qui abolissent la traditionnelle notation sur 20 pour ne se focaliser que sur les compétences langagières définies par le cadre européen.

Dans ce contexte, une semaine après la rentrée, Madame K informe le proviseur que l'élève Camille G élève de terminale scientifique souhaitait changer de groupe pour ne pas se retrouver 2 années de suite avec le même professeur. Madame K propose de ne pas accepter le changement dans la mesure où le niveau en anglais de Camille est tel que son groupe lui

paraît le plus approprié. Elle précise par ailleurs qu'elle n'a pas de problème relationnel avec cette élève. Le proviseur avalise la position de Madame K.

Le 9 septembre 2008, le proviseur reçoit une lettre de la famille G (pièce annexée) précisant que soit sa fille changeait de groupe de langue soit elle ne viendrait plus en cours et elle suivrait l'enseignement de l'anglais via le CNED et des cours particuliers. Madame K reçoit une copie de la lettre. Elle manifeste auprès de celui-ci son indignation et stigmatise le consumérisme scolaire des parents

Le proviseur n'ayant pas répondu de suite au courrier, monsieur G prend contact avec lui et obtient un rendez vous pour le samedi 14 septembre. Le RdV est positionné un samedi matin, sur l'insistance du père de Camille qui argue de l'urgence de la situation et son emploi du temps surchargé en semaine.

Durant ces quelques jours, l'élève Camille G reste très polie et adresse ses salutations régulièrement à madame K qu'elle rencontre dans les couloirs . . . sans pour cela se rendre à ses cours.

Le rendez vous avec le proviseur se passe en deux temps.

Dans la première partie, monsieur G demande un changement de groupe en arguant de la volonté de sa fille de progresser en anglais afin de préparer une année d'études aux Etats Unis une fois le baccalauréat obtenu. Il ne critique pas l'enseignement de madame K explicitement mais insiste sur le fait que sa fille n'a pas progressé avec elle l'an dernier. Par ailleurs, il insiste sur son rôle qui consiste à proposer à sa fille les meilleures conditions d'apprentissage. Il s'agit de sa fille unique et il connaît, du fait de sa profession, toute l'importance de la maîtrise de l'anglais.

Après avoir exposé la difficulté de la NOEL, le proviseur exige de la part de l'élève le retour en classe dès lundi de Camille dans la classe de madame K. Il assortit cette exigence non négociable d'une possibilité de changement de groupe après les vacances de Toussaint. Le père accepte et Camille est à nouveau présente aux cours d'anglais de madame K. Son comportement est irréprochable.

Dans la semaine qui suit, deux élèves de terminale demandent à leur professeur de changer de groupe de langue. Madame K explique au proviseur que Camille lui semble goguenarde depuis qu'elle « sait » qu'elle changera de groupe. Les professeurs expliquent au proviseur que la position de la famille est « anormale » et que l'effet boule de neige créé par la « compréhension » de l'administration vis à vis de la famille G les fragilise. Ils sont obligés maintenant, en plus de travailler d'arrache-pied pour la réussite de le « seconde réinventée », de faire leurs cours pour « plaire » aux élèves. L'administration ne les pas soutenus . . . la température monte chez les linguistes ! . . .

Madame et Monsieur G.

le 7 septembre 2008

A Madame K.  
Lycée M.F.

**Copie à Monsieur le Proviseur**

Madame,

Avec tout le respect que je vous dois, ma fille Camille G. de Terminale S ne suivra pas les cours d'Anglais avec vous cette année.

Nous nous sommes déjà rencontrés l'an passé pour tenter de remédier à la baisse de résultats et de niveau en Anglais de ma fille. Au-delà de votre méthode et du travail fourni par Camille, l'incompatibilité de personnes tout au long de l'année s'est révélée en être la raison principale.

En conséquence, il est hautement préférable pour chacun de ne pas renouveler l'expérience cette année.

Si cela s'avère indispensable, je vous rencontrerai. Toutefois, et quoi qu'il en soit, ma décision ne changera pas.

Je vous prie de croire, Madame, en mes sentiments distingués.

Monsieur G.

Madame et Monsieur G.

le 7 septembre 2008

A Monsieur le Proviseur  
Lycée M.F.

**Pièce jointe : courrier à Mme K.**

Cher Monsieur,

Je me permets de vous écrire au sujet de ma fille Camille G., Terminale S qui, pour la seconde année consécutive, est en cours d'Anglais avec Madame K.

Il n'est pas question pour moi de créer des problèmes. Néanmoins, l'expérience de l'an passé a prouvé de façon certaine qu'il ne faudra pas la renouveler. Il y a incompatibilité de personnes entre ma fille et Mme K.

Soit il vous est possible de mettre ma fille avec un autre professeur d'Anglais, soit je l'inscrirai au CNED pour cette matière.

Je me tiens à votre disposition pour que nous trouvions ensemble la meilleure solution. En attendant, j'autorise ma fille à ne plus suivre les cours avec Madame K.

Je vous prie de croire, cher Monsieur, en mes sentiments les meilleurs.

Monsieur G.

# NOEL A LA CARTE

## **La fin de l'histoire**

Cette affaire qui a ému l'équipe de professeurs de langue est très récente, les effets induits ne sont pas tous circonscrits. Pour l'heure le chef d'établissement s'est appliqué à communiquer sur deux champs.

1°/ Le proviseur a rencontré madame K en rappelant que le soutien de l'administration vis à vis des équipes pédagogiques a toujours été sans faille. Concernant l'élève G, son objectif avait été de la faire revenir en cours dans les conditions initialement définies par le lycée. Ensuite vers la fin octobre, vu l'existence de 2 groupes de niveau voisin, on pouvait envisager le passage d'un groupe mixte à un autre groupe mixte. Ce changement ne devait pas être considéré comme une démission de l'institution mais comme la solution la plus intelligente pour permettre la meilleure relation pédagogique entre l'élève et son professeur d'anglais sans revenir sur son positionnement en termes de compétences langagières.

2°/ En direction de l'équipe des linguistes, il s'est engagé à ne plus accepter de changement de groupes hormis sur proposition des enseignants (Ces changements de groupe sont effectifs à la marge si le niveau d'un élève évolue fortement dans un sens ou dans l'autre). Les demandes actuelles de changement seront soumises à leur seule appréciation. Il a espéré qu'une situation d'absentéisme validé par la famille ne se reproduise pas. L'attitude conciliante adoptée avec la famille G ne sera plus de mise même dans ce dernier cas.

. . . Ce discours semble avoir pansé les plaies